



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-083 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : Concours " Fleurissons Voiron 2021 ", organisation et règlement du concours

Rapporteur : Lydia RUELLO-MOGORE

EXPOSE : La Ville de VOIRON organise un concours intitulé « FLEURISSONS VOIRON » pour les balcons et maisons fleuris.

L'organisation du concours serait confiée à une commission composée comme suit :

- Madame MISTRE, conseillère municipale
- Madame RUELLO-MOGORE, adjointe au cadre de vie
- Madame LE BOURDONNEC, adjointe à la culture,
- Monsieur MOREAU, Adjoint à l'environnement
- monsieur GRANDCAMP, conseiller municipal

1. CONSTITUTION DU JURY

- Elus : 3 personnes minimum
- Horticulteurs / fleuristes : 1 personne
- Services Techniques : 1 ou 2 personnes
- Service Communication : 1 personne

2. CRITERES ET BAREME DE NOTATION

- Aspect général sur 40 points
- Choix des végétaux sur 30 points
- Sensibilité à l'environnement (matériaux, végétaux...) sur 20 points
- Importance sur 20 points
- Visibilité sur 10 points

Toute note inférieure à 5 sera éliminatoire.

... / ...

3. CATEGORIES

Les participants seront classés en 4 catégories « maisons », « balcons et fenêtres » « jardins potagers » et « divers » (établissements commerciaux, écoles, copropriétés...)

4. ATTRIBUTION DES PRIX

Les récompenses sont constituées par des bons d'achat à retirer chez les horticulteurs fleuristes associés à l'opération d'un montant de 10 € à 60 €.

Catégorie « maisons » :

60 € pour le 1^{er}
50 € pour le 2^{ème}
45 € pour le 3^{ème}
20 € pour les 4 au 10
15 € à partir du 11

Catégorie « balcons et fenêtres » :

55 € pour le 1^{er}
45 € pour le 2^{ème}
40 € pour le 3^{ème}
15 € pour les 4 au 10
10 € à partir du 11

Catégorie « jardins potagers » :

50 € pour le 1^{er}
40 € pour le 2^{ème}
35 € pour le 3^{ème}
15 € pour les 4 au 10
10 € à partir du 11

Catégorie « divers : commerces, écoles,.... » :

50 € pour le 1^{er}
40 € pour le 2^{ème}
30 € pour le 3^{ème}
15 € pour les 4 au 10
10 € à partir du 11

En cas de jugement ex-aequo de deux lauréats, il leur sera attribué à chacun le prix prévu pour le meilleur classement.

Les Coups de cœur du jury seront introduits dans le classement:

Un sachet de graine et un diplôme seront remis à tous les participants même ceux ayant reçu une note éliminatoire

Parmi les candidats participants pour la première fois, sera attribué par tirage au sort le prix spécial de la ville de VOIRON (une composition de plantes vivaces).

Si une réalisation attire l'attention par sa qualité, le jury se réserve la possibilité de valoriser un jardin ou un balcon non inscrit en l'intégrant dans le classement en tant que « coup de cœur ».

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 8 avril 2021

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la composition de la Commission et le règlement du concours proposés ci-dessus.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN